



## SUSPENSION DES POURSUITES ATTENTE A.J. POUR POURVOI EN CASSATION

-----  
Par amelina1

Bonjour,

Je me pourvois en cassation avec l'aide juridictionnelle mais le délai pour la réponse d'un accord peut aller jusqu'à 12 mois et n'arrête pas les poursuites.

Quelle est la procédure pour suspendre les poursuites car si la cassation casse et annule l'arrêt je ne devrais rien payer du tout et là je ne peux pas financièrement avancer les sommes demandées

MERCI PAR AVANCE DE ME REPONDRE CELA M'AIDERA BEAUCOUP  
cordialement